ADRESSE
DE CHARTRES
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Séance du 19 Juin 1790.

Messieurs,

Des hommes libres, des Citoyens soldats, viennent au nom d'une fédération nombreuse, qui s'est réunie le 9 de ce mois, sous les murs de Chartres, capitale du Département d'Eure & Loir, vous offrir l'hommage solemnel de leur respect, de leur admiration, de leur reconnoissance & de leur entier dévouement.

Vous êtes les créateurs de la liberté française, c'est à nous d'en être les défenseurs. Nous l'avons juré sur l'autel sacré de la patrie; nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien des loix que nous a données votre sagesse. S'il est encore des téméraires, dont la voix impie ose attaquer vos Décrets; si des bri-

gands, ou leurs alliés naturels, les fauteurs des désordres & des abus, veulent nous replonger dans la servitude ou l'anarchie, ils trouveront dans les Milices confédérées des ames fières, des bras vigoureux, des soldats intrépides, & tout ce qu'on peut attendre d'une coalition fondée sur le besoin d'être libre & cimentée par les liens de la fraternité.

La nature avoit créé tous les hommes égaux : il étoit réservé à la Constitution française de les rendre tous frères. Egalité, liberté, fraternité, voilà, Messieurs, l'abrégé de vos travaux & de vos bienfaits.

Nous en sentons le prix ; avec quel enthousiasme nous avons exprimé, en présence de nos Concitoyens & de nos frères, les transports de notre zèle & de notre gratitude !

Quel spectacle offroit cette armée citoyenne représentant près de trente-neuf mille hommes, dont la devise étoit & doit être à jamais. — LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Le lieu inspiroit à chacun de nous des réflexions patriotiques & morales, inconnues aux siècles de la superstition & de l'ignorance.

Dans la même plaine où nous avons érigé des autels à la Patrie, à la Raison & à la Liberté, nos pères s'égorgèrent, il y a deux cents ans & plus, pour des opinions religieuses. — Pénétrés de cet esprit de sagesse, de charité & de tolerance qui fait le caractère distinctif de la vraie religion, nous avons juré, à la face du ciel & de la terre, de ne point souffrir que l'homme fût attaqué dans ses droits, ou inquiété dans ses opinions.

Les braves & loyaux Dragons du Colonel-Général, dont un de vos honorables Membres est le Chef, sont accourus s'unir au même serment. Combien nous aurions été satisfaits de voir à leur tête ce Citoyen patriote & guerrier, si digne de l'honneur de les commander !



Des volontaires Parisiens, brûlant du saint amour de la Patrie, ont voulu participer à cette mémorable journée. Par-tout où retentit le cri de la liberté, la Capitale de l'Empire François doit avoir des Représentans.

A cette expression simple, mais fidèle de nos sentimens & de nos dispositions, permettez, Messieurs, que nous joignons une demande conforme au vœu de toute la France, & digne de votre sollicitude.

Nos Commettans nous ont spécialement chargés de proposer à votre sagesse de vous occuper prochainement de l'organisation définitive des Gardes Nationales. La discipline provisoire sous laquelle nous vivons, est sujette à trop d'inconvéniens, pour ne pas desirer qu'une loi uniforme & précise établisse parmi nous un service plus régulier, plus actif & plus utile. — Apprenez à l'Europe, ou, pour mieux dire, à l'Univers entier, que tout François peut être à la fois Citoyen & soldat.

D'après les sages Décrets que vous avez déja rendus sur l'organisation des différens Pouvoirs, quels règlemens pleins de justesse & de génie n'avons-nous pas lieu d'attendre ?

Prenez, Messieurs, nous vous en supplions, cet objet en considération, & souffrez que nous déposions en vos mains l'acte par lequel nous nous sommes engagés de vivre & de mourir fidèles A LA NATION, A LA LOI ET AU ROI.

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin St.-Jacques, N°. 13.

